

SERVICE ECONOMIQUE ET FINANCIER

LA/RIN

Berne, le 24 mai 1989

v. C. H. 780. B. O.

Note d'information pour le  
Chef de Département

Original direkt weitergeleitet

Ministérielle OCDE 1989 :  
l'OCDE à la croisée des chemins

Instituée en 1961 - comme organisation qui a succédé à l'OEEC - l'OCDE est devenue au fil des années le véritable club des pays industrialisés. Grâce à une approche à l'origine sectorielle et à un Secrétariat d'un excellent niveau, l'Organisation a acquis un know-how exceptionnel. Il y a lieu de distinguer entre les activités de type **analytique** et **de concertation** (commerce, industrie, développement, macro-économie, environnement, etc.) et les domaines tels les services où l'Organisation a développé une véritable **activité contractuelle** (Codes de libération). Au fil des années, l'OCDE a par nécessité adapté sa démarche en renforçant la coopération intersectorielle. Aujourd'hui **l'approche dite horizontale** est devenue un pilier essentiel de l'Organisation. Sous l'impulsion du Secrétaire général, on ressent une volonté déterminée de cerner l'interaction croissante entre le **développement technologique** et la **société**. L'on constate également que **l'environnement** est en train d'acquérir une dimension majeure. La ministérielle de cette année est appelée à donner une impulsion déterminante en ce sens. Il s'agit en effet d'oeuvrer afin que l'environnement soit "désectorialisé" et inséré dans le champ de vision des différents comités et organes de travail.

Initialement conçue comme organisation reflétant un système atomisé d'Etats souverains et pleinement compétents en matière de politique économique extérieure, et ce sous la conduite des Etats-Unis, l'OCDE se voit aujourd'hui directement confrontée au phénomène des **espaces économiques intégrés** (US-CAN, CE, Japon). L'Organisation vit ainsi directement la tension qui existe entre la globalisation des problèmes et l'interdépendance des

économies d'une part, et la constitution de zones économiques qui visent à la création de marchés régionaux plus homogènes (et tendanciuellement plus protégés) d'autre part. Il va sans dire que l'OCDE acquiert par conséquent une importance particulière pour les pays qui n'appartiennent à aucun de ces espaces économiques, notamment en matière de **politique commerciale et financière**.

Intervenant à quelques semaines de la réunion du **GATT** du mois d'avril, qui a permis de relancer la négociation du Cycle d'Uruguay - bloquée à Montréal en décembre dernier - la ministérielle tâchera de donner une impulsion claire aux travaux en matière commerciale à Genève. Car, si tout le monde se félicite de la relance, les comportements contraires aux règles du GATT augmentent. La publication par les Etats-Unis des pays "incriminés" au titre de la section 301 de la loi commerciale constitue un signe tangible d'unilatéralisme qui ne manquera pas de provoquer un durcissement du ton entre partenaires commerciaux. En même temps, la pression politique des pays grands exportateurs de produits agricoles s'intensifie et rend difficile la position de notre pays. Acceptée dans le texte de Genève, la notion des facteurs non-économiques en matière de politique agricole ne se retrouve plus qu'un filigrane dans le **communiqué** que la ministérielle est appelée à approuver.

De tout temps, l'OCDE a attribué une importance particulière à la coopération économique au sens étroit de ce terme. Fortement axée sur une démarche **micro-économique**, l'Organisation a joué un rôle de pionnier dans l'identification des problèmes structurels. En établissant le lien entre ces problèmes et le volet central que constitue la politique **macro-économique et monétaire** - traitée notamment dans le **groupe de travail No 3** (qui siège en formation G-10) - l'OCDE peut en quelque sorte constituer une courroie de transmission entre le G-7 et l'ensemble de la zone. Du fait des turbulences actuelles sur les marchés des changes, la coopération relativement étroite en matière monétaire définie par l'Accord du Louvre de février 1987 risque d'être remise en question. La ministérielle de l'OCDE 1989 constitue ainsi une occasion de rencontre des principaux acteurs à un moment crucial de cette coopération.

Par ailleurs, siégeant quelques semaines avant le **Sommet** des Sept, la ministérielle de l'OCDE est devenue le point focal de la préparation matérielle de la principale réunion économique de l'année. En règle générale, les thèmes traités à la ministérielle et les accents qui y sont placés se retrouvent dans le ou les communiqués économiques du Sommet. Elle n'en revêt par là que plus d'importance pour les pays qui n'appartiennent pas au Club des Sept.

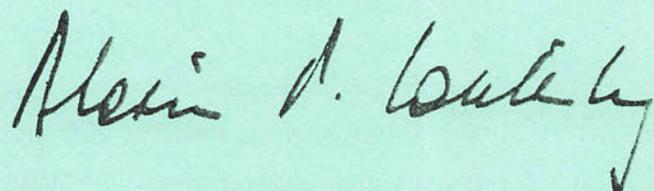
Avec le phénomène de la globalisation des relations économiques et l'accroissement du poids spécifique de toute une série de pays non-membres, l'OCDE est de plus en plus confrontée à l'interaction de ces derniers avec le système mondial. C'est ainsi qu'a été organisé en janvier de cette année un premier séminaire entre les pays de l'OCDE et les quatre économies les plus dynamiques du **périmètre pacifique** (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan). Cette rencontre sera suivie cette année encore d'une série de rencontres axées sur les questions sectorielles. Une inclusion de pays tels que la Thaïlande et la Malaisie est tout à fait concevable. Plus tard, l'invitation de certains pays d'**Amérique latine** serait même envisageable. Si, dans un premier temps, il s'agit bien d'une coopération informelle, l'objectif final est bel et bien la mise sur pied d'un réseau de coopération à géométrie variable où les nouveaux pays accepteraient de reprendre certaines obligations, en fonction de leur degré de développement respectif.

Un volet tout à fait nouveau est la sensibilité de l'OCDE aux **développements à l'Est**. Ayant établi depuis des années une relation particulière avec la Yougoslavie, l'OCDE est d'un côté confrontée à l'intérêt croissant de l'URSS et de certains autres pays de l'Est pour les mécanismes de coopération économique internationaux. De l'autre côté, les pays de l'Organisation ressentent eux-mêmes un intérêt à l'analyse de l'évolution économique à l'Est.

En même temps, les pays de l'OCDE se trouvent dans le besoin d'accorder leurs violons et de concerter d'éventuelles actions en faveur de l'un ou l'autre des pays de l'Est. De son côté le Secrétaire général, qui fait preuve de sensibilité sur ce sujet,

tâche à la fois d'étoffer les "contact techniques" (p.ex. avec des experts soviétiques) et commence à effectuer les premières visites (telles celles prévues en Pologne et en R.P. de Chine).

Cette évolution pose bien sûr la question de l'opportunité, pour l'OCDE, de disposer d'une **enceinte responsable d'une gestion** coordonnée des relations extérieures de l'Organisation.



Alexis P. Lautenberg

Annexe : Comités et Groupes de travail de l'OCDE auxquels le DFAE participe

Copies : JAC, CD, FIV, DUC

STK 29. Mai 89 17

ANNEXEComités et groupes de travail de l'OCDE auxquels le DFAE participe

- Conférence ministérielle	SEF
- Comité exécutif en session spéciale	SEF
- Comité de politique économique	SEF
- Groupe de travail No. 3 du CPE (WP3)	SEF
- Comité de l'environnement	DOI
* - Comité d'aide au développement (CAD)	DDA
- Centre du développement	DDA
- Comité de la coopération technique	DDA
- Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales	SEF
** - Comité des mouvements des capitaux et des transactions invisibles	SEF
- Comité des assurances	SEF
- Comité des affaires fiscales	SEF
- Comité des transports maritimes	DOI
- Comité des politiques d'information, d'informatique et des communications (ICCP)	SEF
- Conseil de direction de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie)	SEF

Les différents comités comportent un ou plusieurs groupes de travail auxquels le DFAE participe de cas en cas.

\* "Federführung" de la DDA

\*\* "Federführung" du SEF